

22 - Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber en Palestine - Nouvelle convention 2014-2015

Mme l'Adjointe JOLY, Rapporteur :

1. Contexte de la coopération et bilan du précédent programme

Besançon entretient depuis 2005 une relation privilégiée avec le camp de réfugiés d'Aqabat Jaber, avec lequel elle mène une réflexion commune sur la gestion durable de la ressource en eau, enjeu primordial dans cette région du monde.

En 2010, cette relation s'est à la fois officialisée, grâce à la signature d'un acte de jumelage, et élargie, suite à l'arrivée de Neuchâtel dans le partenariat.

A l'issue de 3 années de prise de contacts et de travail technique préparatoire, la première convention de coopération décentralisée 2008-2011 portait sur la réhabilitation du réseau d'eau et la mise en place d'un service de l'eau. Renouvelée en 2012, la convention a poursuivi ses actions en matière d'eau et d'assainissement, et ouvert le programme à des volets non techniques facilitant les échanges humains et le développement local : le tourisme rural, les échanges de jeunes et l'éducation.

Les réalisations du programme 2012-2013 peuvent être synthétisées comme suit :

A - Bilan du volet Eau :

- La rénovation totale du réseau d'alimentation en eau ;
- L'appui institutionnel à la mise en place d'un service de l'eau, composé de 6 personnes dont 3 techniciens ;
- Les branchements et la mise en place d'une tarification progressive ;
- La sensibilisation de la population à une bonne utilisation de la ressource (en cours) ;
- Un travail sur la qualité de l'eau : non réalisé ;
- L'élaboration d'un Schéma d'assainissement (en cours, raccordement à la station d'épuration de Jéricho).
- La valorisation du programme via des présentations :
 - lors des Assises de la coopération franco-palestinienne à Hébron en janvier 2012 ;
 - lors du Forum Mondial de l'Eau à Marseille en mars 2012 ;
 - lors du Forum des Associations de Besançon en février 2013 ;
 - au moyen de la réalisation de l'exposition «Soif d'échanges» inaugurée en novembre 2013 à Besançon.

B - Bilan du volet tourisme

- La rédaction d'un plan de développement touristique pour le camp avec comme acteur principal le Women center du camp ;
- La participation au montage d'un programme mutualisé *«programme de structuration du tourisme rural de randonnée en faveur des populations locales autour du sentier d'Abraham»*, dont les axes principaux sont :
 - la structuration d'un itinéraire de randonnée à travers la Palestine ;
 - la formation des acteurs ;

- les échanges de savoir-faire ;
 - la promotion et la commercialisation du sentier.
- L'obtention à l'été 2013 d'une subvention substantielle de l'Agence Française de Développement (50 % du budget total du programme qui s'élève à 1 216 375 € sur 3 ans) ;
- L'accueil à Besançon en novembre des partenaires techniques palestiniens et isérois du projet sous forme d'une journée d'échange avec les acteurs de l'environnement bisontins (Direction des Espaces Verts, Jardins botaniques, Maison de l'Environnement, Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté) ;
- La signature d'un protocole d'accord rappelant les objectifs ainsi que les modalités de gouvernance et de financement du programme. Les signataires sont les suivants :
- Autorités locales françaises et palestiniennes:
 - Conseil Général de l'Isère et Gouvernorat de Bethléem
 - Conseil Régional de Rhône-Alpes et Gouvernorat de Jéricho
 - Conseil Régional de Provence - Alpes - Côte d'Azur et Gouvernorat d'Hébron
 - Grand Lyon et ville de Jéricho
 - Ville de Grenoble et ville de Bethléem
 - Villes de Besançon et camp d'Aqabat Jaber
 - Ville de Neuchâtel et camp d'Aqabat Jaber
 - Ville de Gières et ville de Beit Sahour
 - Agence Française de Développement
 - Ministère Palestinien du Tourisme et des Antiquités
 - Acteurs techniques :
 - Masar Ibrahim al Khalil
 - L'association Tétraktys
 - L'association AFRAT

C - Bilan du volet échange de jeunes

- Ouverture de la coopération aux jeunes générations, échange interculturel, échanges de pratiques, partage de valeurs, etc.
- Organisation de 2 séjours, l'un à Besançon en 2012, l'autre à Aqabat Jaber en 2013.
- Atteinte des principaux objectifs pédagogiques (découverte, regards croisés, vie en collectivité, cohésion du groupe, aventure humaine, échange interculturel, partage de valeurs...), mais l'aspect «échange de pratique» était limité.
- La valorisation du projet :
- présentation du projet par les jeunes lors de temps forts : forum des associations, semaine du développement durable, festival des petits explorateurs, forum d'été de l'association les Francas du Doubs, ou encore Semaine de la solidarité internationale.
 - ces interventions ont pris la forme d'animations, de présentation d'un diaporama ou de l'exposition «Soifs d'échanges», dont ils ont assuré le rôle d'«ambassadeurs».

D - Bilan du volet éducation

Le volet éducation consiste à permettre à un ou deux étudiants palestiniens de venir faire leurs études à Besançon, grâce au programme de « bourse à coût partagé ». Piloté par le Consulat Général de France à Jérusalem, ce programme s'adresse à des étudiants palestiniens de niveau Master ou Doctorat sélectionnés sur critères d'excellence académique afin de poursuivre leurs études dans une université française.

- Après un coup d'arrêt en 2012, le programme « bourse à coût partagé » a été efficacement relancé en 2013 grâce à la signature d'une convention tripartite Consulat/Ville/Université de Franche-Comté. Cette convention prévoit l'accueil d'un ou 2 étudiants palestiniens à Besançon chaque année pendant 3 ans.

- Un étudiant palestinien en bourse à coûts partagés est à Besançon en Master 2 pour cette nouvelle année universitaire.

- Sa présence à Besançon est valorisée par son implication dans différents volets de la coopération et lors d'accueil de délégations.

Ainsi, le bilan témoigne d'un réel développement de cette coopération sur les deux dernières années, au regard du nombre des thématiques, de la quantité et la qualité des acteurs impliqués, de la variété et la complémentarité des actions menées, ... Nous pouvons sans fard affirmer qu'elle est devenue une réelle coopération « de territoire à territoire ».

2. Proposition pour le programme de coopération 2014-2015

Afin de poursuivre la dynamique engagée, plusieurs enjeux peuvent être identifiés pour le prochain programme :

- consolider les dynamiques transversales entre services de la Ville et acteurs de la société civile bisontine ;

- s'inscrire dans une perspective de développement local durable et inclusif ;

- encourager la complémentarité et la mutualisation avec d'autres collectivités ou d'autres acteurs ;

- réaffirmer l'intérêt local afin de favoriser une dynamique de développement local ;

- gagner en visibilité, notamment au moyen d'une communication accrue et la mise en évidence d'un fil directeur entre les différentes actions,

voici les actions concrètes inscrites dans la convention 2014-2015 (ci-jointe).

A - Propositions en matière d'eau et d'assainissement :

➤ La finalisation d'un schéma directeur d'assainissement

L'entreprise sélectionnée est CEP (Center for Engineering and Planning) a rendu son étude préliminaire en mars 2014. L'étude finale devrait être rendue d'ici l'été 2014.

Elle comprend les axes suivants :

- un diagnostic de la situation actuelle,

- une estimation du volume d'eau usée à traiter,

- un plan général du système d'assainissement, incluant les moyens financiers et humains nécessaires,

- un plan détaillé et les documents d'appel d'offre de chacune des parties du projet,
- une enquête environnementale et sociale (permettant d'évaluer le degré d'acceptabilité du projet),
- une campagne de sensibilisation sur l'intérêt sanitaire du projet, incitant les foyers à se connecter au réseau,
- l'identification des besoins en ressources humaines et en formation,
- la hiérarchisation des phases de réalisation du projet,
- l'identification des instances chargées de la consultation des entreprises de travaux,
- une estimation des coûts.

➤ **Le lancement des travaux d'assainissement**

A l'issue de l'étude, l'étape suivante sera de réaliser les travaux du réseau d'assainissement, qui consisteront en la construction d'une connexion vers la station d'épuration de Jéricho qui doit être opérationnelle d'ici fin juin 2014.

Concernant le financement des travaux, dont le montant se chiffrera en millions d'euros (autour de 4 000 000 de dollars selon l'UNRWA), la coopération franco-suisse a annoncé que son soutien financier serait marginal. Les financements extérieurs seront à trouver par le Comité populaire et les partenaires de la coopération. Quelques pistes de financements existent :

- les Nations Unies, via l'UNRWA ou le PNUD (un cofinancement à hauteur de 2 millions de dollars est en cours de négociation) ;
- l'ANERA (American Near East Refugee Aid). Cette organisation soutient des projets en Palestine, notamment en coopération avec le PWA. Le projet d'Aqabat Jaber semblerait correspondre à leurs priorités ;
- le Municipal Développement and Lending Fund (MDLF) lancé par l'Autorité palestinienne ;
- l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (l'Agence peut cofinancer à hauteur de 50 % plafonné à 400 000 € les projets bénéficiant d'un apport par un maître d'ouvrage des bassins de 5 % du budget total ou sur des tranches d'actions à identifier dans le Schéma d'assainissement) ;
- le Fonds Eau de la Ville de Lyon : la subvention maximum est de 150 K€, aide de l'Agence comprise (l'Agence fait partie du Fonds Eau ainsi que le Grand Lyon et Veolia). Si l'Agence aide via le Fonds Eau, elle ne peut pas aider Besançon en direct sur le même projet. Il est donc plus intéressant de faire appel à l'Agence directement sans passer par le Fonds Eau ;
- l'Agence Française de Développement.

➤ **L'appui institutionnel**

Si la coopération franco-suisse n'a ni les moyens ni la volonté de financer directement les gros travaux, elle revêt toute sa pertinence à travers l'appui technique et institutionnel qu'elle peut apporter. Celui-ci contribue à la mise en place des conditions permettant ensuite la levée de fonds de bailleurs extérieurs : formation et accompagnement des acteurs, bonne gouvernance du projet, sensibilisation des acteurs, effet levier, fiabilité du projet, ...

Concrètement, il s'agira dès lors :

- d'accompagner le service de l'eau du camp dans la prise en compte de cette nouvelle compétence, et d'identifier ensemble les besoins en terme de ressources humaines ;

- d'assurer le raccordement des foyers au nouveau réseau, qui implique un travail de persuasion auprès de chaque foyer sur l'intérêt de la démarche.

Cela peut passer par un appui à la mise en place de la campagne de sensibilisation ou d'un «technicien conformité», dont le travail consiste à accompagner les habitants dans leurs démarches de travaux privatifs à réaliser pour le raccordement au réseau d'eaux usées, ainsi qu'à vérifier la conformité des branchements.

Comme pour le programme de rénovation du réseau d'eau, le rôle de la coopération est d'impulser le projet (ce qu'elle a fait en finançant le schéma directeur) et d'accompagner sa mise en place en fléchant son aide financière sur des éléments qualitatifs, peu visibles mais déterminants pour la réussite finale du projet.

➤ **La valorisation de l'exposition «Soif d'échanges»**

L'exposition, inaugurée fin 2013, a été dupliquée :

- un jeu est destiné à être installé à demeure sur le camp courant 2014 à l'occasion de la prochaine mission politique à l'automne. L'exposition pourra non seulement servir d'outil de sensibilisation à l'eau auprès des habitants du camp, mais également d'outil d'information sur la situation de l'eau en Palestine pour les touristes internationaux qui transitent par Aqabat Jaber (notamment sur le parcours du Chemin d'Abraham).
- l'autre jeu d'exposition, plus petit et facilement transportable, est destiné à être prêté aux acteurs locaux souhaitant mener une action de sensibilisation autour de l'eau, à destination du grand public : enseignants (collèges, lycées, universités), Rectorat, associations, centres de loisirs, MJC, médiathèques, bibliothèques...

Un dépliant descriptif est réalisé afin d'en assurer la promotion.

B - Propositions pour le volet Tourisme

➤ **Rappel du contexte** (*extrait du Protocole d'accord*) :

Berceau des civilisations et Terre Sainte pour les trois religions monothéistes, la Palestine regroupe de très nombreux sites culturels, historiques et religieux d'intérêts majeurs qui attirent un nombre considérable de visiteurs chaque année. Cependant, la principale difficulté est le manque de temps passé par les touristes dans les territoires palestiniens, ce qui a pour conséquence un impact économique faible sur les territoires. De plus, le tourisme est concentré dans les villes telles que Jérusalem et Bethléem tandis que les zones rurales et périphériques sont délaissées.

Le tourisme, sur ce territoire entre Jéricho et Hébron, représente une option de développement économique durable fiable. Une partie de ces revenus favorise différents groupes de la société et, si l'accent est mis sur la réduction de la pauvreté, celui-ci peut bénéficier directement aux groupes les plus fragilisés grâce à l'emploi des populations locales dans les entreprises touristiques, l'approvisionnement en biens et services aux touristes, ou par la création de petites entreprises communautaires locales.

Ce programme est construit comme une action de structuration des territoires, de lien, d'échange entre les communautés et une opportunité pour le développement économique de ces espaces ruraux palestiniens.

Ce programme vise le renforcement des capacités des communautés par la promotion des mécanismes inclusifs de prise de décision. Il s'agit d'aider à consolider les pratiques de dialogue et de résolution pacifique des divergences.

➤ **La mise en œuvre du programme Chemin d'Abraham**

Le programme de développement touristique autour du sentier d'Abraham est triennal ; sa réalisation s'échelonne de 2013 à 2015. Des missions techniques régulières des différents acteurs techniques auront lieu afin de :

- recenser et synthétiser les aspects historiques et culturels du sentier : diversité culturelle et relations entre les communautés locales, savoir-faire artisanaux et agricoles, représentation du personnage d'Abraham pour les 3 religions monothéistes et pour les Palestiniens en particulier, faune et flore,...
- valoriser le patrimoine à travers des zones d'interprétation et des outils d'information en direction des touristes ;
- dresser le cahier des charge du sentier (étape, balisage, chemin,...) et tracer un itinéraire possible et agréable (prise en compte du contexte local avec le découpage du territoire palestinien en 3 zones rendant le passage parfois dangereux ou impossible) ;
- étudier les possibilités d'hébergements dans les différentes zones ;
- organiser et valider la formation des guides avec l'Université de Bethléem (avec un cofinancement de la Banque Mondiale).

➤ **Les actions spécifiques au camp d'Aqabat Jaber**

Concernant plus spécifiquement le camp, les aspects à valoriser sont les suivants :

- le patrimoine naturel : présence de 3 écosystèmes différents très proches du camp ;
- le patrimoine historique :
 - la mémoire de la Naqba («*Catastrophe*» de 1948), à travers une exposition ;
 - les maisons en terre du camp, qui datent de 1955 (les 75 000 Palestiniens venus se réfugier à Aqabat Jaber en 1948 sont restés 7 ans sous tentes, avant de construire des maisons) ;
- le patrimoine culinaire et le savoir-faire local :
 - la semoule d'Aqabat Jaber est spécifique (Maftoul) ;
 - la production locale de miel ;
- le contexte local avec la problématique de l'eau (explication du fonctionnement, visite terrain, présentation de la coopération, visite de l'exposition,...) ;
- l'accueil : hébergement des groupes au sein d'une Guest House gérée par les femmes du Women Center.

C - Propositions dans le domaine de la jeunesse

Si l'ensemble des partenaires souhaitent poursuivre ce volet de la coopération, quelques divergences d'objectifs demeurent.

➤ **Attentes de chaque partenaire**

- **les partenaires palestiniens :**

- la rencontre et l'amitié au moyen d'activités variées ;
- le sport avec l'organisation d'un tournoi de foot ;

- la création artistique avec la fabrication d'objets afin de laisser des traces matérielles ;
- l'utilisation de l'outil Skype avec supervision des adultes encadrants et référents du projet ;
- l'animation (intervention auprès des enfants des écoles du camp ou sur le temps périscolaire) ;
- le tourisme avec la visite de Paris ;
- les échanges de pratiques sur la manière d'organiser un évènement (fête, cérémonie...).

- la Palestinian Wildlife Society :

- faire de cet échange un outil à la sensibilisation des jeunes à l'environnement (eau, énergie, recyclage, ...) en créant des éco clubs comme il en existe beaucoup en Palestine;
- créer des synergies entre ce volet et celui de l'écotourisme : les jeunes pourraient avoir un rôle de «cobayes» du sentier touristique et de sa mise en valeur, voire y contribuer (réalisation de panneaux d'interprétation,...).

- les partenaires bisontins :

- l'ouverture sur le monde, la connaissance de l'autre et des différentes cultures ;
- l'évolution du projet vers une véritable rencontre de jeunes Européens et Palestiniens ;
- la co-construction d'un programme d'échange afin d'atteindre des objectifs pédagogiques partagés ;
- les échanges de pratiques sur l'animation, le théâtre, ou autres savoir-faire.

➤ Propositions de l'échange 2014-2015

Les partenaires se sont mis d'accord sur un format d'échange qui se présenterait ainsi :

- 2014 :

- Octobre/novembre : accueil de 7 jeunes Palestiniens et 7 jeunes Neuchâtelois à Besançon en partenariat avec les Francas du Doubs ;
- Programme autour de l'écriture et la mise en scène de paroles de jeunes, avec présentation d'un spectacle en fin de semaine.

- 2015 :

- Départ d'un groupe de jeunes de Besançon, Neuchâtel et éventuellement Freiburg à Aqabat Jaber
- Programme en lien avec les autres axes de coopération et à définir en fonction des attentes des jeunes.

A terme, une rencontre entre jeunes d'Aqabat Jaber, de Besançon, Neuchâtel, Freiburg, et des jeunes Juifs des différents territoires pourrait apporter à ce volet un sens particulièrement fort sur le plan historique et symbolique. Cette rencontre à horizon 2016 (prochaine convention de coopération) pourrait s'organiser grâce à une subvention de l'Europe (programme ERASMUS+, Action clé n° 1: Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation, Projets de mobilité pour les jeunes et les animateurs de jeunes).

D - Propositions en matière d'éducation

➤ Poursuivre le programme de bourse à coût partagé

Au titre de la convention signée en 2013, la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté accueilleront un ou deux étudiants palestiniens à la rentrée universitaire 2014/2015. Les dossiers sont en cours d'instruction par les services du Consulat et de l'Université de Franche-Comté.

➤ Encourager des étudiants du camp à y participer

Jusqu'à présent, les Palestiniens venus faire leur Master à Besançon dans le cadre de ce dispositif ne venaient pas du camp. Or, le Comité Populaire nous avait fait part de son souhait de développer les échanges universitaires, notamment dans le secteur de l'eau, du tourisme et du développement durable. Nous serions bien sûr enthousiastes à accueillir un jeune du camp dans le cadre de ce dispositif, mais le travail de repérage et de diffusion de l'information sur ce dispositif doit être mené par le Comité Populaire, qui jusqu'à présent ne s'est pas mobilisé.

➤ Valoriser la présence des Palestiniens de Besançon

La présence des étudiants palestiniens sur notre territoire est une source d'enrichissement pour les Bisontins et nous veillons à valoriser leur présence dans le cadre de la coopération avec Aqabat Jaber.

3 - Les principes de la coopération

Ce programme de coopération doit s'inscrire dans une démarche de développement local inclusif et durable, et présenter un intérêt local réel pour l'ensemble des territoires : animation des acteurs, valorisation des savoir-faire, enrichissement mutuel, etc.

➤ La réciprocité

La coopération décentralisée repose sur une logique de partage et dépasse l'aide humanitaire ou la mise à disposition de fonds. La valorisation des acteurs, de leurs savoirs et de leurs savoir-faire, fonde ce principe, soutenu par la conviction que le partenariat doit être mutuellement équitable et que les particularités de chaque partenaire sont une source d'enrichissement pour l'un et pour l'autre.

Ainsi, la mise en place d'une coopération «de territoire à territoire» avec la mise en partenariat d'acteurs de la société civile homologues sera privilégiée : envoi de stagiaires selon un principe de binôme (un stagiaire français ou neuchâtelois travaillant conjointement avec un stagiaire palestinien), mise en relation des femmes des 408 avec les femmes du Women Center, d'une coopérative apicole bisontine avec celle d'Aqabat Jaber, d'un lycée technique avec le lycée YMCA, de la Maison de l'Environnement avec la Palestinian Wildlife Society, etc. Les opportunités d'appropriation et d'enrichissement par la population de cette coopération sont nombreuses et doivent être valorisées.

➤ La subsidiarité et la transversalité

Tout projet de coopération décentralisée se doit d'appréhender, dès sa conception, l'ensemble des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels des territoires. Il importe donc d'impliquer dans les projets l'ensemble des élus et des services des collectivités concernées et de rechercher une mise en cohérence des initiatives menées par l'ensemble des autres acteurs.

Depuis le lancement de la première convention de coopération en 2008, la coordination locale est assurée par le Directeur du camp, Imad Abu Sombul. Avec la montée en charge de la coopération et le lancement de deux nouveaux axes chronophages (la jeunesse et le tourisme), la répartition des responsabilités s'avèrent nécessaires dans chacun des territoires.

Aussi, selon ces principes de subsidiarité et de transversalité, et afin de garantir la qualité (répondre de la manière la plus adaptée et la plus directe aux besoins des populations) et la pérennisation (favoriser ainsi une plus grande implication des acteurs locaux au développement de leur territoire) de la coopération, les décisions devront être prises en mobilisant et en valorisant les partenaires locaux spécialisés dans chacun des axes de coopération.

Chaque partenaire s'engage à identifier un responsable (ou une entité) technique compétent par domaine de coopération.

Pour Besançon, il s'agira de :

✓ *Axe Eau et Assainissement* : Département Eau et Assainissement de la Ville de Besançon (réfèrent : Thierry Xouillot, thierry.xouillot@besancon.fr) ;

✓ *Axe Jeunesse* : service Jeunesse et Inter'Agés de la Ville de Besançon (responsable Philippe Renou, philippe.renou@besancon.fr) ;

✓ *Axe Tourisme et démarches administratives* : service Relations Internationales (Célia Pillard en lien avec différents partenaires locaux en fonction des compétences, celia.pillard@besancon.fr).

La convention prévoira l'identification des personnes ou entités homologues à Aqabat Jaber sur ces 3 axes, sur proposition des partenaires palestiniens, qui en transmettront les coordonnées permettant de les joindre facilement.

➤ **La communication et la transparence**

Les parties de la coopération sont nombreuses : trois collectivités locales et des dizaines d'acteurs de la société civile sur l'ensemble des trois territoires. Afin que chaque partie soit au fait de l'avancement des projets, chaque acteur s'engage à partager et communiquer l'ensemble des informations qu'il possède aux autres parties prenantes. Ce principe permettra d'éviter les malentendus et d'impulser une dynamique des acteurs sur chaque projet.

➤ **Le développement durable**

Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie des exigences écologiques, économiques et sociales, qui soit économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Il s'agira de prendre en compte tout particulièrement les quatre critères suivants :

- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains, avec notamment l'égalité entre les genres ;
- la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources ;
- la lutte contre le changement climatique.

4 - La gouvernance et les acteurs de la coopération

La gouvernance et les modalités de pilotage du projet sont importantes pour sa réalisation, a fortiori dans le contexte palestinien où la complexité de la situation et des enjeux rend difficile l'identification des partenaires pertinents pour conduire et mettre en œuvre le projet.

A - La gouvernance du programme

La coopération est menée par les représentants politiques de chacune des 3 institutions : **Comité Populaire du camp d'Aqabat Jaber, Ville de Besançon et Ville de Neuchâtel**, qui demeurent les trois maîtres d'ouvrage.

En outre, deux partenaires jouent un rôle essentiel dans la concrétisation du programme de coopération :

- le **Consulat général de France à Jérusalem**, qui assure un rôle d'appui et de conseil, donnant beaucoup de crédibilité au projet et assure la cohérence des actions de coopération avec la politique nationale de la France.
- le **Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) / Cités Unies France**, via son bureau à Ramallah, partenaire indispensable pour assurer la transparence financière de cette coopération (il perçoit les subventions de Besançon et Neuchâtel et les reverse sur justificatifs au camp).

B - Les partenaires techniques et financiers

Les maîtres d'ouvrage que constituent le camp d'Aqabat Jaber et les villes de Besançon et Neuchâtel se mobilisent pour la mise en place des actions des partenaires techniques et financiers issus des territoires partenaires.

Pour le volet Eau

➤ En France :

- le **Département Eau et Assainissement de la Ville de Besançon** assure le pilotage sur les questions techniques et cofinance le projet en mobilisant la loi Oudin-Santini ;
- l'**Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse** assure un suivi technique et finance le projet Eau et Assainissement à hauteur de 50 % du coût global.

➤ En Palestine :

- le **Power Management Unit (PMU)**, issu du PWA, a conventionné avec les partenaires de la coopération pour assurer le suivi de la réalisation du schéma directeur ;
- la **coordinatrice pour les projets de la coopération décentralisée franco-palestinienne dans le domaine de l'eau**, Victoria Dabdoub (poste cofinancé par le PWA et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

Pour le volet jeunesse

➤ En France :

- le **service Jeunesse et Inter'Âges** de la Direction Vie des Quartiers de la Ville de Besançon ;
- l'association d'éducation populaire des **Francas du Doubs** avec laquelle la ville a conventionné pour organiser les échanges de jeunes ;

- d'autres structures d'animation locales en fonction des activités retenues : Serious Road Trip,...

➤ **A Neuchâtel** :

- le **Parlement des jeunes** de la Ville de Neuchâtel

➤ **En Palestine** :

- Le **Youth Center** d'Aqabat Jaber.

Pour le volet tourisme

➤ **En France** :

- **L'Agence Française de Développement** : cet établissement public, au cœur du dispositif français de coopération, apporte son appui aux grands projets de lutte contre la pauvreté et de renforcement des capacités dans les pays du Sud. Il **soutient financièrement à hauteur de 50 %** le programme Abraham Path dans sa partie portée par les acteurs français sous forme mutualisée.

- L'association iséroise **AFRAT**, experte en développement économique des territoires ruraux et de montagne ;

- L'association iséroise **Tétraktys**, experte dans le développement touristique des territoires ruraux à l'international.

- Les **collectivités locales françaises** membres du programme : Régions Rhône-Alpes et PACA, Conseil Général de l'Isère, Villes de Grenoble, Gières, Lyon, et Besançon.

➤ **En Palestine** :

⇒ **Le Women Center du camp d'Aqabat Jaber** :

Cette association très active favorise les activités qui permettent aux femmes de se retrouver et d'échanger autour d'activités. Très motivées, elles attendent beaucoup de l'axe tourisme de la coopération pour les aider à développer des activités génératrices de revenu qui leur permettraient d'acquérir une certaine autonomie financière. Elles préparent régulièrement des repas aux groupes de passage et pourraient accueillir les touristes au sein de la Guest house une fois celle-ci construite. Elles seront également les premières bénéficiaires des formations prévues au programme (accueil, langue, hygiène, sécurité, ...).

⇒ **L'Association «Masar Ibrahim Al-Khalil** (<http://masaribrahim.ps>)

L'ONG locale d'Abraham Path Initiative, Masar Ibrahim Al-Khalil, a été créée dans le but de structurer le sentier entre Naplouse et Hébron et promouvoir cette partie du chemin d'Abraham. L'association Masar a donc identifié le tracé du sentier en Palestine, appuyé la création d'hébergements (le plus souvent chez l'habitant) et participé à la préparation de la formation des guides. Elle travaille également avec les coopératives de femmes dans leur implication sur le sentier. L'association se charge de la coordination pour chaque groupe de randonneurs (réservation des hébergements, guides), et perçoit le prix global du circuit. Cette association locale a fait ses preuves et pourra renforcer les compétences du Women Center dans la structuration d'une offre touristique sur le camp.

⇒ **L'Association Palestinian Wildlife society** (<http://www.wildlife-pal.org/>)

La mission de cette ONG est de préserver et développer la biodiversité et la vie sauvage palestiniennes. Elle mène des recherches et des formations dans le domaine de la préservation de la nature. Masar Ibrahim Al-Khalil travaille avec elle sur les aspects liés à la faune ou la flore. Son directeur

Imad Atrash est intéressé à travailler dans le cadre de la coopération bisontine sur la valorisation d'un sentier de randonnée autour d'Aqabat Jaber à la journée ou la demi-journée. En effet, outre l'intérêt historique et culturel (chemin de croix, Monastère Saint-George, habitats troglodytiques, canyon et source, ...), ce territoire bénéficie de la présence de 3 écosystèmes différents sur une surface très limitée.

⇒ **Les collectivités locales palestiniennes membres du programme**

⇒ **La coopérative apicole du camp**

Une coopérative apicole du camp, *The Jericho and Jordan valley Cooperative Society for Beekeeping*, produit à une échelle locale du miel d'excellente qualité. Sa production pourrait être valorisée dans le cadre du programme de tourisme solidaire, par exemple par la vente de pots de miel à la boutique d'artisanat local des femmes. Cette action valoriserait le patrimoine culturel local, tout en préservant la biodiversité. Elle serait intéressée par des échanges avec des apiculteurs bisontins.

Pour le volet éducation

➤ En Palestine :

⇒ **Le Consulat Général de France à Jérusalem** et le gouvernement français : ils portent le programme, assurent la présélection des candidats, permettent le statut de boursier des étudiants, prennent en charge les billets d'avion, versent une allocation d'entretien mensuel de séjour.

➤ En France :

⇒ **L'Université de Franche-Comté** : elle s'engage à faciliter le recrutement d'étudiants palestiniens, et de les faire bénéficier du dispositif de la «mobilité encadrée» : cours de Français Langue Etrangère, signature d'un contrat d'études ou contrat pédagogique, suivi personnalisé afin de maximiser les chances de réussite des étudiants, éventuellement participation financière en cas de renforcement nécessaire.

⇒ **La Ville de Besançon** coordonne le programme au niveau local, prend en charge le logement de l'étudiant et facilite la mise en place de mesures personnalisées visant à la réussite des étudiants (cours supplémentaires, tutorat,...).

5 - Budget prévisionnel

BUDGET PREVISIONNEL EAU ET ASSAINISSEMENT

DEPENSES PREVISIONNELLES		2014	2015	Total
EAU	Finalisation schéma d'assainissement	29 224 €		29 224 €
	Sous-total partie étude	29 224 €		29 224 €
	Phase 1 des travaux	400 000 €	400 000 €	800 000 €
	Sous-total partie travaux	400 000 €	400 000 €	800 000 €
	Appui technique et organisationnel (dont technicien conformité)	5 000,00 €	8 000 €	13 000 €
	Suivi Aqabat Jaber	7 000,00 €	7 000 €	14 000 €
	Traduction	2 000,00 €	2 000 €	4 000 €
	Sensibilisation	5 000,00 €	4 000 €	9 000 €
	Missions	4 000,00 €	3 000 €	7 000 €
	Communication du projet	2 000,00 €	2 000 €	4 000 €
	Pilotage administratif et technique	2 400 €	2 400 €	4 800 €
	Sous-total hors étude et travaux	27 400 €	28 400 €	55 800 €
	TOTAL	456 624 €	428 400 €	885 024 €

RECETTES PREVISIONNELLES		2014	2015	Total
EAU	Département Eau Assainissement	20 000 €	20 000 €	40 000 €
	Ville de Besançon hors loi Oudin	18 345 €	13 000 €	31 345 €
	Ressources humaines valorisées	1 200 €	1 200 €	2 400 €
	Ville de Neuchâtel	2 000 €	2 000 €	4 000 €
	Sous-total Besançon et Neuchâtel	41 545 €	36 200 €	77 745 €
	Agence de l'Eau étude	23 379 €		23 379 €
	Agence de l'Eau travaux	200 000 €	200 000 €	400 000 €
	Agence de l'Eau autre	13 700 €	14 200 €	27 900 €
	Sous-total Agence de l'Eau	237 079 €	214 200 €	451 279 €
	Autres financements internationaux	178 000 €	178 000 €	356 000 €
	TOTAL	456 624 €	428 400 €	885 024 €

BUDGET PREVISIONNEL TOURISME

DEPENSES PREVISIONNELLES		2014	2015	Total
TOURISME	projet Sentiers d'Abraham	20 000 €	20 000 €	40 000 €
	travaux	21 125 €	18 750 €	39 875 €
	frais de valorisation	1 000 €	1 000 €	2 000 €
	stagiaire/échange		2 000 €	2 000 €
	formation	3 000 €	2 000 €	5 000 €
	TOTAL HORS VALORISATION	45 125 €	43 750 €	88 875 €
	Pilotage (Besançon; Aqabat Jaber et Neuchâtel)	1 200 €	1 200 €	2 400 €
	TOTAL DONT VALORISATION	46 325 €	44 950 €	91 275 €

RECETTES PREVISIONNELLES		2014	2015	Total
TOURISME	Service Relations internationales Subvention	19 600 €	16 700 €	36 300 €
	Service Relations internationales autre	11 000 €	13 000 €	24 000 €
	Ville de Neuchâtel	4 525 €	4 050 €	8 575 €
	Agence Française de Développement	10 000 €	10 000 €	20 000 €
	TOTAL HORS VALORISATION	45 125 €	43 750 €	88 875 €
	Pilotage administratif et technique (Besançon et Neuchâtel)	1 200 €	1 200 €	2 400 €
	TOTAL DONT VALORISATION	46 325 €	44 950 €	91 275 €

BUDGET PREVISIONNEL JEUNESSE

DEPENSES PREVISIONNELLES		2014	2015	Total
JEUNESSE	Transport	5 600 €	10 400 €	16 000 €
	Frais de VISA et transfert	1 000 €	1 000 €	2 000 €
	Frais de séjour	12 915 €	12 500 €	25 415 €
	Encadrement	2 060 €	2 400 €	4 460 €
	frais de communication	1 000 €	1 000 €	2 000 €
	Autres	500 €	500 €	1 000 €
	TOTAL HORS VALORISATION	23 075 €	27 800 €	50 875 €
	Pilotage et valorisation	4 200 €	4 200 €	8 400 €
	TOTAL DONT VALORISATION	27 275 €	32 000 €	59 275 €
RECETTES PREVISIONNELLES		2014	2015	Total
JEUNESSE	Subventions Ville de Besançon	3 900 €	5 800 €	9 700 €
	Fonctionnement Ville de Besançon	4 900 €	6 850 €	11 750 €
	Ville de Neuchâtel	2 175 €	6 050 €	8 225 €
	Comité populaire du camp	1 000 €	1 000 €	2 000 €
	Jeunes+familles+CAF	2 100 €	2 100 €	4 200 €
	Autres subventions	9 000 €	6 000 €	15 000 €
	Sous-total hors valorisation	23 075 €	27 800 €	50 875 €
	Pilotage et valorisation	4 200 €	4 200 €	8 400 €
	TOTAL DONT VALORISATION	27 275 €	32 000 €	59 275 €

BUDGET PREVISIONNEL EDUCATION

DEPENSES PREVISIONNELLES		2014	2015	Total
EDUCATION	Frais d'hébergement	4 539 €	5 760 €	10 299 €
	Frais de tutorat	770 €	770 €	1 540 €
	TOTAL HORS VALORISATION	5 309 €	6 530 €	11 839 €
	Pilotage administratif	480 €	480 €	960 €
	TOTAL DONT VALORISATION	5 789 €	7 010 €	12 799 €
RECETTES PREVISIONNELLES		2014	2015	Total
EDUCATION	Service Relations internationales	4 924 €	6 145 €	11 069 €
	Université de Franche-Comté	385 €	385 €	770 €
	TOTAL HORS VALORISATION	5 309 €	6 530 €	11 839 €
	Pilotage administratif et technique	480 €	480 €	960 €
	TOTAL DONT VALORISATION	5 789 €	7 010 €	12 799 €

En cas d'accord, le programme de coopération avec le camp d'Aqabat Jaber sera financé sous forme de subventions comme suit :

- pour sa partie «Eau», par des subventions au Réseau de Coopération Décentralisée de 20 000 € en 2014 et 20 000 € en 2015 (sous réserve du vote au budget prévisionnel), prélevées, au titre de la loi Oudin, à part égale sur les budgets annexes Eau (ligne de crédit 67.6743.00E3402.36100) et Assainissement (ligne de crédit 67.6743.00A3402. 36200),

- pour la partie «Tourisme», par une subvention au Réseau de Coopération Décentralisée de 19 600 € en 2014 et 16 700 € en 2015 (sous réserve du vote du budget prévisionnel) prélevée sur le budget des Relations Internationales sur la ligne de crédit 65.048.6574.003402.00290,

- pour la partie «Jeunesse», par une subvention aux Francas du Doubs pour 1 400 € prélevée sur le budget des Relations Internationales sur la ligne de crédit 65.048.6574.003402.00290. Le reliquat de 2 500 € prévu dans le tableau figurant auparavant fera l'objet d'une répartition lors d'un prochain Conseil Municipal.

Propositions

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à valider les orientations du programme de coopération avec Aqabat Jaber et leur inscription dans le cadre d'un programme de deux ans selon les modalités définies dans le présent rapport ;

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous actes et conventions nécessaires à la bonne exécution du programme et notamment :

. la convention cadre avec le Comité populaire du camp d'Aqabat Jaber et la Ville de Neuchâtel officialisant le principe de la reconduction du partenariat (durée, thématiques, budget et principes) ;

. la convention d'exécution financière avec le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine ;

. les conventions avec les opérateurs maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre ;

. le cas échéant, la convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse ou d'autres bailleurs de fonds.

- à autoriser le versement des subventions énoncées ci-dessus au Réseau de Coopération Décentralisée et aux Francas du Doubs au titre de ce programme.

«M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2. Quels sont ceux qui sont contre ? 2.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre - 2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.